Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260071-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260071

Rapporteur : Christine FRANCOIS

Service : Education et Citoyenneté
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS ET DES JEUNES

VU l'article L1112-23 du Code général des collectivité territoriales autorisant une collectivité à créer un conseil des jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse ;

VU la délibération K.0067.A du 11 août 1992 portant création du conseil municipal des enfants ;

VU la délibération 1293.95 du 29 septembre 1995 portant création du conseil municipal des jeunes ;

VU les délibérations D20130072 du 20 juin 2013 et D20240056 du 25 juin 2024 actant le fonctionnement des conseils municipaux des enfants et des jeunes ;

CONSIDÉRANT qu'après deux années de fonctionnement, les modalités actuelles de désignation des membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ), ainsi que la durée de leur mandat, ont montré certaines limites ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de faire évoluer le règlement afin d'harmoniser le fonctionnement du CMJ avec celui du Conseil municipal des enfants (CME). Les membres du CMJ soient désormais élus au sein des établissements scolaires, à la même date que ceux du CME et que des modalités de candidature spécifiques seraient également prévues pour les jeunes Bergeracois non scolarisés dans un établissement de la commune ou suivant une instruction en famille ;

CONSIDÉRANT cette évolution vise à favoriser la participation des jeunes, à améliorer la visibilité du CMJ et à renforcer l'apprentissage de la citoyenneté ;

CONSIDÉRANT le règlement de fonctionnement modifié est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le règlement de fonctionnement des conseils municipaux des enfants et des jeunes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer le règlement de fonctionnement des conseils municipaux des enfants et des jeunes ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260071-DE

- **D'AUTORISER** monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre dudit règlement et à signer tous documents y afférant.

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO (pouvoir), Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT (pouvoir), Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET